

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Messidor, an VIII.



Dépêche télégraphique annonçant la prise de 1,500 hommes, & 1,800 tués, aux Anglais débarqués d'Oniberon. — Formation des isles vénitiennes en république aristocratique. — Occupation de la ville de Schongau par les troupes françaises. — Arrestation du courrier de la malle de Bordeaux à Paris. — Arrêté du consulat. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

TURQUIE.

De Constantinople, le 18 mai (28 floréal).

Le vice-amiral Seid-Aly, qui a concouru avec l'escadre russe, à la prise des isles ex-vénitiennes, & qui depuis a commandé l'escadre turque lors du débarquement fait à Damiette, vient d'être exilé dans l'isle de Chypre, à la suite de quelques différends qu'il a eus avec le capitana-pacha.

ESPAGNE.

De Barcelonne, le 7 juin (18 prairial).

Des avis de Malaga nous apprennent qu'il s'ouvre dans les principaux ports de mer des emprunts pour le gouvernement. Celui de Malaga monte à 600 mille, & celui de Cadix à 2 millions & demi de piastres fortes. On parle aussi d'un emprunt de 8 millions de piastres qui doit se faire à Maroc.

ITALIE.

De Naples, le 27 mai (7 prairial).

La junte d'état prétend avoir découvert une nouvelle conjuration dans laquelle avoient trempé plus de 9 mille jeunes gens. Elle en a fait arrêter une centaine; mais elle n'a pu leur arracher aucun aveu, & l'on espère qu'ils ne seront condamnés qu'à la déportation.

Les actes de tyrannie ne font qu'augmenter le mécontentement & la fermentation qui regnent dans la capitale & les provinces. Les soldats de l'armée chrétienne qu'on a licenciés & les lazzaroni eux-mêmes donnent des inquiétudes au gouvernement. Plusieurs disent hautement qu'ils desirent le retour des Français & un nouvel ordre de choses. Les lazzaroni n'ont plus la même confiance dans les prêtres & les royalistes.

Il y a quelque temps que les principaux membres du clergé & de la noblesse adresserent au roi un mémoire pour l'inviter à venir honorer de son auguste présence la ville de Naples. Sa majesté daigna répondre qu'elle agréoit la demande; mais que, tant que l'anarchie populaire durerait,

elle ne pourroit se résoudre à retourner dans sa capitale. On prit alors le parti de présenter une espee d'adresse qui seroit signée par un très-grand nombre d'habitans, & même par les lazzaroni. Un des chefs de ces derniers soupçonna que l'objet de cette adresse étoit de le compromettre avec les patriotes, & de former une liste qu'on pourroit un jour livrer aux Français. Il refusa de signer, & la plupart des lazzaroni suivirent son exemple. Il y eut dans cette occasion une espee de tumulte. La junte d'état fit arrêter plusieurs lazzaroni qui furent bientôt mis en liberté.

De Venise, le 7 juin (18 prairial).

La reine de Naples a dû s'embarquer le 2 à Palerme pour Livourne. On annonce, dans une de nos gazettes, qu'elle s'arrêtera dix jours à Florence, qu'elle se rendra à Parme, de là à Inspruck, où elle s'arrêtera deux mois aux bains, & ira ensuite à Vienne. Elle conduit avec elle les trois princesses royales & le prince royal Léopold. Le prince héréditaire restera à Palerme en qualité de vice-roi. On dit que le roi de Naples se rendra à Castellamare, avec deux compagnies de grenadiers.

On écrit de Florence que le roi de Sardaigne doit aller aux bains de Pise.

Des lettres de Corfou, des premiers jours de mai, annoncent qu'on y a reçu de Constantinople la constitution définitive des isles ex-vénitiennes, qui formeront une république aristocratique, indépendante & neutre, sous la protection de la Porte & sous la garantie de la Russie, en conséquence d'un traité conclu entre les deux cours. On attend de Pétersbourg la ratification de la nouvelle constitution, qui établit un gouvernement composé de treize députés des diverses isles. Le pavillon de cette république représentera Saint-Marc avec une longue barbe, & portera, sur un champ vert, divers emblèmes allégoriques faisant allusion au nombre de ses isles: son pavillon sera respecté par les puissances barbaresques & favorisé dans les ports de la Turquie. En reconnaissance de ces faveurs, la nouvelle république payera à la Porte 25 mille piastres par an. Il paroît que les possessions ex-vénitiennes sur la côte d'Albanie, passeront sous la domination de la Porte-Ottomane.

De Milan, le 7 juin (18 prairial).

On a remarqué qu'à l'entrée des autrichiens à Milan, l'année dernière, le public qui fit éclater sa joie sur leur arrivée étoit principalement composé de personnes âgées; & qu'au contraire, à l'entrée des Français, ce sont sur-tout

les jeunes gens qui ont montré le plus d'enthousiasme. Un grand nombre d'entre eux alla au-devant des Français au-delà de la porte de Vercell, & lorsque le gouvernement provisoire remit les clefs de la ville au général Murat, les jeunes gens firent entendre des *en viva* long-tems prolongés; leurs cris d'al'égresse étoient bien plus animés encore, lorsque le général Bonaparte arriva quelques heures après, à la tête de son état-major & sous l'escorte d'une brillante cavalerie.

Un grand nombre de patriotes détenus avoient été mis en liberté par les autrichiens un jour auparavant: il en arriva avec les français un plus grand nombre qui s'étoient enfuis avec eux. On remarque qu'ils sont tous fort réservés, & bien moins exagérés, dans leur opinions que par le passé: le système de tolérance & de modération, adopté par le premier consul, nous préservera sûrement des orages politiques qui ont été si fréquens parmi nous, sous le regne du directoire français. Une chose remarquable, c'est que le premier consul a confirmé dans leurs pouvoirs les sept membres du gouvernement provisoire établi par le comte de Cocastelli, le jour de son départ, & qu'il les a autorisés à s'adjoindre d'autres membres, s'ils le jugent à propos. Leur proclamation a produit le meilleur effet dans le public; & tout le monde semble en avoir adopté les principes: aussi la tranquillité publique n'a pas été un seul instant troublée depuis l'arrivée des français.

Les patriotes ont envoyé à Bonaparte une députation pour lui demander la permission d'ériger un arbre de la liberté: le premier consul a fait un accueil très-affectueux à ces députés, nommés Bellierio, Bellani & Pensa, mais il leur a dit que cette cérémonie pouvoit être différée sans danger. Il a envoyé un courrier à l'archevêque avec une lettre par laquelle il l'invite à retourner à Milan, en lui donnant toutes les sûretés possibles. Il a engagé les ecclésiastiques à continuer l'exercice de leur culte, avec la certitude de n'y être jamais troublés, & à prêcher & pratiquer la morale de Jésus-Christ; en ajoutant qu'il se proposoit de procurer au nouveau pape, qu'il estimoit personnellement, tous les honneurs qui étoient dus au chef de l'église.

Il y a tous les soirs devant le palais qu'il occupe (celui de l'archiduc, puis du directoire cisalpin) une musique très-brillante, exécutée par des musiciens attachés au premier consul.

Les patriotes qui ont été emmenés prisonniers par les autrichiens, sont au nombre de 58: parmi eux, se trouve le fameux Moscatti.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, 15 juin (26 prairial).

On a été long-tems incertain ici sur les projets du ministère anglais pendant cette campagne, que l'on avoit lieu de croire très-étendus, par la formation de la plus nombreuse armée de terre que l'Angleterre ait jamais eu sur pied. Nous sommes informés aujourd'hui, de *bonne source*, que ces projets consistent ainsi qu'il suit: 1°. La conquête de l'isle de Corse dans la Méditerranée, afin d'augmenter le nombre des objets de compensation lorsqu'il s'agira de traiter; 2°. de s'emparer de Belle-Isle, afin d'inquiéter continuellement les côtes de l'ouest de la France, & forcer le gouvernement à y tenir constamment une armée; 3°. d'envoyer le prince héréditaire d'Orange, avec les émigrés Hollandais & 7 à 8 mille Anglais, opérer un débarquement dans les îles de la Zélande, ce qui

inquiétera pour la Hollande & la Belgique, et forcera les Français de garnir ce pays.

De Munheim, le 17 juin (28 prairial).

Si l'on veut savoir comment les généraux autrichiens rendent compte d'une défaite, il faut lire l'article suivant extrait de la *Gazette de Vienne*.

« Comme la position actuelle de l'ennemi est favorisée de tous côtés par des bois, qu'il fait continuellement des mouvemens dans divers sens, & que les avis que l'on reçoit sur sa force, varient beaucoup, le baron de Kray résolut de faire, le 5, avec une partie de l'armée, une reconnaissance, afin de pouvoir être en état de juger tant de la position que des forces de l'ennemi.

« Les troupes qui s'étoient avancées sous la conduite du baron de Kray, trouverent une occasion avantageuse de faire une attaque. L'ennemi fut repoussé de tous côtés sur la Rotham & la Riss, & poursuivis jusqu'à Guttenzel & Hirvel. Nos troupes pénétrèrent aussi sur la rive gauche de l'Ilser, jusqu'à Kirchberg près Sinningen; mais comme elles ne pouvoient s'avancer que lentement, à cause des difficultés du terrain, le général Moreau eut le tems de faire passer l'Ilser à deux divisions: le F. M. L. Baillet pouvant craindre d'être attaqué en flanc & à dos par des forces supérieures, jugea en conséquence à propos de se retirer. Le baron de Kray n'ayant point eu dessein de faire une attaque sérieuse, & ayant rempli son but par cette reconnaissance, ordonna aux troupes qui avoient pénétré jusqu'à Rottam & la Riss; de reprendre leurs premières positions près d'Ulm. Notre perte dans cette occasion n'a pas été considérable, & M. de Kray se réserve de l'indiquer, ainsi que le nombre des prisonniers qui ont été amenés ».

De Stugard, le 18 juin (29 prairial).

On apprend de Munich, en date du 12, que, dès le 10, les Français avoient passé le Lech à Landsberg & à Kaufering, avoient attaqué avec des forces supérieures les Autrichiens, & les avoient forcés de se replier sur l'Ammer. Du côté d'Augsbourg, les Autrichiens, aux ordres du général comte de Meerfeld, passerent le Lech le 12, & prirent position sur la rive droite de cette rivière à Landsberg & Lechhausen. Divers détachemens, montant à deux mille hommes, arrivés le 11 à Munich de la Bohême, avoient été transportés le 12 sur des charriots vers le lac d'Ammer. Une colonne française qui a passé le Lech à Landsberg, s'est dirigée vers Schongau, & a occupé cette ville: il paroît qu'en même tems une autre colonne faisoit du côté de Fussen une attaque sérieuse contre le corps du prince de Reufs: mais on n'en a eus aucun détails authentiques.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 28 prairial.

Le second conseil de guerre séant ici a condamné avant-hier à la peine de mort, à la séquestration de leurs biens & aux frais de la procédure, Raphaël Vigo, Joseph Vigora & Georges Vidalot, dit Pux, convaincus d'avoir fait partie d'un attroupement armé, qui, le 8 pluviôse an 7, attaqua un détachement de la garnison de Mont-Libre, & enleva de force Michel Cairol, réquisitionnaire déserteur.

De Paris, le 6 messidor.

Une dépêche télégraphique, arrivée au ministère de la marine, apprend que le débarquement des Anglais à Quiberon, dont on avoit eu la nouvelle hier par la même voie,

à eu pour eux les plus fâcheux résultats : 1800 hommes ont été tués, 1500 pris; les batteries du rivage ont coulé à fond beaucoup de barques chargées de troupes.

— Une dépêche télégraphique du commandant des armes à Brest, en date du 5 messidor, annonce que les Anglais qui avoient débarqué à Benaudet se sont embarqués.

La garnison des Corvettes a déjoué les projets de l'ennemi, dont une péniche a été coulée bas.

— Le ministre de l'intérieur vient d'opérer une réforme dans la manufacture de porcelaine de Sevres, & de donner en même-tems à cet établissement une nouvelle existence. Il a donné aux artistes qui s'occupent de la fabrication de la fayence, de celle de la verrerie, & de l'emploi des argiles, la facilité de faire des expériences, & des moyens d'instructions analogues, qui pourront les mettre à portée d'atteindre à cette supériorité que l'art de fabriquer la porcelaine a acquise en France.

Il a aussi visité ces jours derniers la manufacture de tapisseries des Gobelins; il a parcouru les différens ateliers, & a porté sur les moindres détails des travaux de cette superbe & unique fabrication, l'œil d'un véritable ami des arts & d'un administrateur éclairé. Satisfait de la bonne administration de cet établissement & de la réunion des talens supérieurs qu'il renferme, il a fait distribuer aux ouvriers les plus anciens & les plus distingués des récompenses qui honorent en même tems celui qui les reçoit & celui qui sait répartir si à propos et avec autant de justice les marques d'une bienveillance, qui, par elle-même, est déjà un grand encouragement pour les arts.

Voici les noms des ouvriers auxquels le ministre a fait distribuer des récompenses :

Girard; Guillaume Ostende; Cornillon, pere; Martin, pere; Louis Follian; L'tourneux, fils; Antoine Claude; Laforêt; Pignard & Degrolles.

— Le même ministre vient d'ordonner une somme de 10,000 francs pour être distribuée aux blessés & aux familles indigentes de ceux qui ont péri par les suites de l'explosion du magasin à poudre arrivée à Nantes le 5 prairial.

— Le gouvernement a accordé un secours de cent francs par mois, aux citoyens Forges & Cariggy, ex-législateurs napolitains réfugiés à Paris.

Un incendie terrible, occasionné par le feu d'une brasserie, s'est manifesté, le 2 de ce mois, à Equerchin, village à une lieue de Douai. Quinze maisons, au nombre desquelles se trouvent quatre fermes, ont été la proie des flammes. Un vieillard, âgé de 80 ans, a péri. Un homme généreux s'étoit élancé sur un toit pour porter des secours, la maison s'affaissa sous lui. Il parvint heureusement à se dégager des débris enflammés qui l'environnoient.

— Le courrier de la malle de Bordeaux à Paris a été arrêté le 28 prairial au soir, près de Violet, par cinq hommes armés. Malgré la déclaration du courrier, qu'il n'avoit point de fonds à la république, ils ont crevé tous les paquets & enlevé les modiques sommes qu'ils contenoient.

— Le bruit couroit à Marseille, le 27 prairial, que peu de jours après l'occupation de Gènes par les Autrichiens, une insurrection avoit éclaté parmi les habitans à l'occasion des contributions qu'on exigeoit d'eux, & de l'enlèvement par les Anglais de l'artillerie & des choses les plus précieuses appartenantes à la république ligurienne. On ne sait pas posi-

tivement quelles ont été les suites de cet événement, qu'on dit avoir eu lieu le 21; mais on assure que les Gênois, en apprenant les succès de l'armée française, se sont eux-mêmes emparés de leur ville, après avoir égorgé la garnison anglo-autrichienne.

— La chambre administrative de Zurich vient de recevoir l'ordre de rétablir la communication de la poste avec la république cisalpine, par le mont Saint-Gothard.

— Il s'est glissé dans une lettre, écrite de Perpignan, & datée de Barcelonne, insérée dans notre feuille d'avant-hier, quelques expressions peu convenables sur une nation honorable, alliée de la république française... Les rédacteurs ordinaires, à qui ces phrases ont échappé, s'empres- sent de les désavouer. Tel est l'inconvénient d'un travail de toutes les heures & de l'extrême rapidité qu'il exige. On sait d'ailleurs le peu de confiance que méritent & qu'ob- tiennent heureusement ces jugemens de l'humeur d'un cor- respondant mécontent d'un particulier, & qui trouve simple de faire du sujet de ses plaintes le tort de tout un peuple... Jamais ces insinuations calomnieuses ne pouvoient être plus victorieusement repoussées par l'histoire, par l'estime de l'Europe & par l'amitié de la France, que quand elles se dirigent sur la brave nation espagnole.

Sur Bonaparte (1).

Bonaparte nous avoit accoutumés aux prodiges : cepen- dant, en apprenant que, par une de ces entreprises sans exemple dont la hardiesse effraie l'imagination, son armée s'est tout-à-coup précipitée du sommet des Alpes en Italie, quel n'a pas été notre étonnement? Il s'accroit aujourd'hui au récit de toutes les victoires remportées, en un seul jour, à Marengo. Les ennemis, malgré leur nombre, une artillerie formidable & une bravoure extraordinaire, entièrement dé- faits; douze places fortes reconquises; Gènes, dont le long siège avoit coûté si cher aux Autrichiens, rendue presque au même instant où elle avoit été prise; & le vainqueur, maître une seconde fois de ces lieux où la gloire avoit couronné ses premiers exploits!

Mais lorsque les Français ne peuvent célébrer avec trop d'éclat les triomphes du héros, n'ont-ils pas à se plaindre du premier consul, & de l'excès de courage qui lui a fait braver tous les dangers pour décider le succès de cette grande journée?

Sur les derniers mots de Desaix (2).

Jeune héros, tu pouvois sans orgueil
Croire ton nom conservé par ta gloire :
Un peuple entier pleurant sur ton cercueil
Immort. lise ta mémoire.

C O N S U L A T.

Arrêté du 5 messidor an 8.

Les consuls de la république, sur le rapport du ministre de l'inté- rieur, arrêtent :

Art. I^{er}. Le nom du général Desaix, tué à Marengo, sera inscrit sur la colonne nationale.

II. Il sera frappé une médaille en l'honneur du général Desaix; elle sera placée sous la première pierre de la colonne nationale.

III. A la fête du 25 messidor, un trophée sera élevé dans le temple de Mars, à la mémoire du général Desaix.

(1) Cet article devoit être inséré avant-hier.

(2) On sait qu'en mourant il chargea le jeune Lebrun de dire au premier consul : *Je meurs avec le regret de n'avoir pas fait assez pour vivre dans la postérité.*

IV. Le ministre de l'intérieur transmettra à la famille du général Desaix le présent arrêté, avec les témoignages de l'estime & des regrets du gouvernement pour cet illustre citoyen.

En l'absence du premier consul,
Le second consul, *signé*, CAMBACÉRÈS.

Les consuls Cambacérés & Lebrun, au général Bonaparte, premier consul de la république.

Citoyen premier consul, au milieu de l'allégresse générale, le sénat conservateur & le tribunal ont fait éclater leur satisfaction. Nous vous envoyons les messages qu'ils nous ont adressés. Organe de la nation, juge & témoin des exploits de cette invincible armée qui a exécuté avec tant d'audace les projets que vous aviez conçus, c'est à vous d'être auprès d'elle l'interprète de la reconnaissance publique.

Nous avons chargé le ministre de la guerre de transmettre les mêmes messages aux généraux en chef des autres armées.
Recevez, &c. &c. *Signé*, CAMBACÉRÈS & LEBRUN.

SÉNAT CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat conservateur.

Du 4 messidor an 8.

Le sénat conservateur, après avoir entendu la lecture d'un message des consuls de la république, en date du 2 de ce mois, & relatif aux succès éclatans obtenus en Italie par l'armée de réserve,

Arrête qu'il sera fait aux consuls de la république le message dont le teneur suit :

L'armée de réserve a rempli dans la journée du 25 prairial tout ce qu'on avoit droit d'attendre de sa valeur & de l'invincible ascendant du héros qui la dirige. Le sénat conservateur a reçu avec enthousiasme la nouvelle de ses succès. Il partage avec tous les Français l'admiration & l'allégresse qu'inspirent nos triomphes, la reconnaissance & les regrets si justement acquis aux braves dont le sang a coulé pour la défense de la république. Puisse cette victoire, en mettant le comble à notre gloire, mettre un terme à l'effusion du sang & aux malheurs de l'humanité ! Puisse l'olivier consolateur s'élever dans la plaine de Marengo, parmi les cyprès & les lauriers qui la couvrent !

Collationné à l'original par nous, président & secrétaire du sénat conservateur, ce 4 messidor an 8.

Signé, ROGER-DUCLOS, président ; LAPLACE, secrétaire.

MINISTRE DE LA GUERRE.

Le ministre de la guerre, après avoir rendu compte aux consuls de la situation de la levée des 40 000 chevaux, a cru devoir rendre public le nom des départemens dont le zèle a déjà procuré l'entière exécution de la loi du 4 vendémiaire, comme un témoignage de la satisfaction du gouvernement.

Il est à remarquer que, dans le nombre de ces départemens, quelques-uns ont fourni des chevaux même au-delà du contingent qui leur avoit été assigné.

Départemens qui ont fourni au-delà de leur contingent.

Iser, Puy-de-Dôme, Somme, Eure, Deux-Nethes, Seine-&Oise.

Départemens qui ont terminé la levée.

Le Mans, Basses-Alpes, Morbihan, Rhône, Haute-Loire, Creuse, Nord, Meuse, Marne, Bas-Rhin, Doubs, Mont-Terrible, Nièvre, Lys, Jemmapes.

Départemens qui sont sur le point de finir.

Mont-Blanc, Drôme, Ardèche, Hautes-Pyrénées, Charente-Inférieure, Loire, Cher, Indre, Ardennes, Meurthe, Calvados, Orne, Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Seine-&Marne, Oise.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séance du 6 messidor.

Les deux consuls y ont assisté.

Sur le rapport de la section de l'intérieur, le conseil a discuté & adopté deux projets d'arrêtés : le premier est relatif aux costumes des maires, adjoints, secrétaires de municipi-

palités & conseillers de préfectures; le second est relatif à l'uniforme des ingénieurs & élèves des ponts & chaussées.

La section des finances a présenté quatre projets d'arrêtés qui ont été discutés & adoptés.

Le 1^{er}. porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur une réclamation des citoyens Branchamp & consors, non plus que sur celles des citoyens Bozée & Polet, contre un arrêté du directoire exécutif, du 17 germinal, an 7.

Le 2^e. porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur la réclamation des citoyennes Bordeaux & Roll, contre un arrêté de l'administration centrale du département de la Haute-Marne, du 14 frimaire dernier, non plus que sur celle du cit. Nicole, en annulation de l'arrêté du 15 nivose, & renvoie le cit. Nicole à se pourvoir contre qui il appartiendra, &c.

Le 3^e. porte qu'il n'y a lieu à délibérer sur une réclamation du citoyen Dautreaux, contre trois arrêtés de l'administration centrale du département de la Somme.

Le 4^e. porte que le préfet du département des Bouches-du-Rhône donnera son avis motivé sur la demande faite de l'affectation du local du couvent des ci-devant dames de *Sion*, à l'établissement de l'hôtel des monnoies de Marseille.

Sur le rapport de la section de législation, le conseil d'état a rendu une décision, aux termes de l'article 75 de la constitution, portant la mise en jugement de plusieurs ex-ages & adjoints municipaux, & du secrétaire de l'administration municipale du canton de Biez, département du Pas-de-Calais, prévenus de faux commis sur les registres de l'état civil.

Après avoir entendu la même section, le conseil a adopté :

1^o. Un projet d'arrêté portant fixation provisoire des traitemens des greffiers attachés aux nouveaux tribunaux.

2^o. Un avis portant que les affaires jugées par les tribunaux correctionnels du département de la Seine, & celles jugées par l'une des sections correctionnelles actuellement existantes au tribunal de première instance du même département, & dont le jugement aura été annulé par le tribunal criminel, doivent être renvoyées, les premières, devant le tribunal de première instance du département; les secondes, devant la section correctionnelle de ce même tribunal, qui n'a pas connu de l'affaire.

La discussion sur le projet d'arrêté relatif à la navigation intérieure, a été continuée en présence du ministre de la marine, & ajournée.

Bourse du 6 messidor.

Rente prov., 22 fr. 25 c. — Tiers consol., 52 fr. 88 c. — Bons², 1 fr. 75 c. — Bons d'arrérage, 87 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 78 fr. 75 c. — Syndicat, 69 fr. 00 c. — Coupures, 69 fr. 25 c.

Résumé d'une opinion nouvelle, publiée dans un Mémoire sur les douleurs de l'enfantement, etc.; par Jacques-André Millot, auteur heur. Prix, 1 fr. 2 décimes, & 1 fr. 5 décimes franc de port.

Observations critiques sur les leçons du citoyen Volney; critiques d'un chapitre contre l'athéisme; par J. C. Joudot, ci-devant professeur d'histoire; vol in-8. Prix, 2 fr., & 2 fr. 7 décimes franc de port.

Ces deux ouvrages se vendent à Paris, chez Mignoret, imprimeur, rue Jacob, n^o. 1185; Richard, Caille & Ravier, libraires, rue Haute-École, n^o. 11.